

Création d'un fonds solidarité à destination des familles des lycéens

Séance plénière du 29 septembre 2020

Le CESER Nouvelle-Aquitaine souhaite :

- *inciter le Conseil régional dans sa réflexion en cours à poursuivre son action en 2021*
- *fédérer les acteurs de terrain qui accompagnent les familles et rendre leurs actions plus lisibles.*

La question sur le dimensionnement de l'enveloppe financière et son prolongement futur...

Afin de répondre aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie de Covid-19, le CESER se félicite que le Conseil régional mette en place un accompagnement pour les familles de lycéens placées en situation de fragilité par cette crise sanitaire.

Le CESER note la pertinence d'une réflexion en cours entre l'établissement scolaire, la famille et le Conseil régional pour harmoniser, en 2021, le dispositif d'aide sociale pour les familles les plus défavorisées par l'intermédiaire d'un fonds social régional unique.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine demande à être **informé le plus en amont possible des travaux d'harmonisation d'un fonds social régional unique.**

Le CESER Nouvelle-Aquitaine souhaite qu'un fonds spécifique pour les lycéens les plus défavorisées soit **confirmé dans le fonds social régional unique.**

La question sur l'accès équitable aux aides...

Le spectre de ce fonds de solidarité étant assez large (toutes dépenses liées à la scolarité), le CESER souligne l'importance de s'attacher à la situation individuelle des familles.

Le CESER note avec satisfaction l'attention particulière portée aux jeunes se trouvant en situation de rupture familiale.

Il conviendra d'avoir aussi une attention particulière envers les jeunes Mineurs Non Accompagnés scolarisés.

Le CESER souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur les difficultés et les freins que peuvent rencontrer certaines familles dans la constitution de leur dossier de demande d'aides. Ces difficultés peuvent être de plusieurs ordres : la constitution du dossier en soi, mais également pour certaines familles celle, tout à fait humaine, de ne pas dévoiler leurs situations personnelles. De plus, si à cela s'ajoute la constitution d'un dossier supplémentaire pour la demande du fonds de solidarité, l'obstacle devient insurmontable. Un contrat de confiance entre l'établissement scolaire, la famille et le Conseil régional basé sur les données personnelles d'un premier dossier de demande d'aide permettrait de résoudre en partie ce problème.

Sachant que les situations difficiles des familles ou bien des jeunes peuvent être déjà connues par des structures qui interviennent soit dans le champ d'aide aux familles, soit dans celui de l'accompagnement individualisé des jeunes, un lien pourrait se faire avec les établissements scolaires. Comme nous l'avons suggéré dans notre rapport sur l'Orientation Tout au Long de la Vie (par la création au sein des territoires d'un Conseil Local de Coordination en matière d'Orientation Tout au Long de la Vie), la mise en place de ce Conseil local permettrait la concertation des acteurs de terrain et ceux de l'éducation, afin de mieux prendre en compte les situations personnelles des familles ainsi que leurs besoins individuels.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine propose que soit établi **un contrat de confiance entre l'établissement scolaire, la famille et le Conseil régional afin de ne pas multiplier les dossiers de demandes d'aide.**

Le CESER Nouvelle-Aquitaine demande **la mise en place au sein du Conseil Local de Coordination d'une concertation obligatoire entre les acteurs de terrain et ceux de l'Education afin de répondre efficacement aux situations individuelles des familles en difficultés.**



Proposition de la Commission 1 : « Education, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Vote sur l'avis du CESER
« Création d'un fonds solidarité à destination des familles des lycéens »

115 votants
111 pour
1 contre
3 abstentions

Adopté à la majorité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine